

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 49

9 janvier 2009

SOMMAIRE

Acobel International S.A.	2309	Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.	2317
Androclès	2311	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	2310
Bimolux	2345	Mark Antony Partners S.à r.l.	2318
Bimolux S.A.-SPF	2345	Medical Participations S.A.	2319
Boreana S.A.	2316	Medical Participations S.A.	2337
BUPA Europe Limited	2317	Mendel S.A.	2352
Caam Funds	2311	MK Germany S.A.	2315
Cadum International S.A.	2348	Morgan Stanley Hercules S.à r.l.	2350
Carraig Investments S.A.	2322	Moussepage S.à r.l.	2327
CEREP Cumbernauld S.à r.l.	2306	MSEOF Luxury S.à r.l.	2320
CGF Commercial and Industrial Finance 4 S.à r.l.	2307	Naxos Finance S.A.	2312
CGF Commercial and Industrial Finance 4 S.à r.l.	2306	No Limits Group S.A.	2307
Citigroup Capital Partners II (BCE) Sàrl	2322	P.D.N.C. S.à r.l.	2313
Coban S.A.	2310	Repholi S.A.	2314
Color Holdings S.A.	2348	Rhodos S.A.	2309
Cresco Capital Germany 2 S.à r.l.	2308	Roule Holding S.à r.l.	2316
D & A S.à r.l.	2349	Semma S.A.	2318
EPISO Office 4 S.à r.l.	2338	Seven Seas S.A.	2314
Eurasia Invest GmbH	2312	Sorfilux S.A.	2308
Faro International S.A.	2308	Star German Properties S.à r.l.	2307
Financière Hôtelière Européenne S.A.	2309	Substance Finance S.à r.l.	2306
Forbel S.A.	2319	Sydivest Holding S.A.	2313
Invest & Betting S.A.	2309	Thander S.A.	2308
Invest Re S.A.	2315	Top Université Holding S.à r.l.	2316
Iplom International S.A.	2310	Tosca II S.A.	2315
IRN Holdings Luxembourg S.à r.l.	2306	Tradim S.à r.l.	2352
Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l.	2312	Tramp S.A.H.	2314
JS I.P. Holding Co.	2319	Vaini S.A.	2313
Kingbu Holding S.à r.l.	2318	Westerngem Holding Limited	2317
Laguardia Capital S.A.	2307	Westerngem Holding S.A.	2317
Lifemark S.A.	2311	Zilon Invest S.A.	2347

IRN Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 86.358.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158337/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06559. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

CEREP Cumbernauld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.858,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.333.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158344/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06008. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

CGF Commercial and Industrial Finance 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008158351/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05522. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Substance Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.457.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008158352/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05972. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Star German Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.801.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158341/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06536. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Laguardia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158347/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06007. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

No Limits Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.098.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NO LIMITS GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158354/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05402. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

CGF Commercial and Industrial Finance 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008158349/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05517. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Thander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.464.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
THANDER S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158357/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05400. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Sorfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.688.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SORFILUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158364/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05398. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Faro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FARO INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158375/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05373. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Cresco Capital Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158339/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06554. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Financière Hôtelière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 100.048.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158340/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06557. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ACOBEL INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158367/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05396. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Invest & Betting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 117.578.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
INVEST & BETTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158360/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05399. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Rhodos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.874.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
RHODOS S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158372/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05394. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 683.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 octobre 2008

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil de Gérance, à savoir de nommer PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de réviseur d'entreprises de la société pour l'audit des comptes annuels pour la période du 15 mai 2007 au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008158090/587/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Coban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.721.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
COBAN S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158379/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05371. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Iplom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.281.

—
Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 mai 1998, acte publié au Mémorial C no 530 du 21 juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros en date du 20 novembre 2000, publié par extrait au Mémorial C no 594 du 1^{er} août 2001.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour IPILOM INTERNATIONAL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008158399/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05861. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Lifemark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.616.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Décembre 2008.

Lifemark S.A.
Equity Trust Co. Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008158369/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07253. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Caam Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 octobre 2008

En date du 31 Octobre 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- du non renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Bruno de Felcourt;
- de reconduire le mandat d'Administrateur de MM. Paul-Henri de La Porte du Theil, Bruno Calmettes, Etienne Clément, Michel Escalera, Giorgio Gretter, Jean-Paul Mazoyer, Christophe Lhote, Jean-François Pinçon, Michel de Robillard, Gabriele Tavazzani et de Madame Christine Moser pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009;
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Dominique Couasse
Directeur Général

Référence de publication: 2008158181/3598/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Androclès, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.323.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Androcles S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008158365/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04949. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Naxos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NAXOS FINANCE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158386/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05366. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Eurasia Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 71.644.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 novembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société responsabilité limitée Eurasia Invest GmbH S.à r.l., dont la siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 1^{er} mars 2001, B 71.644.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Me Elodie Duchêne
Le liquidateur

Référence de publication: 2008157937/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 21. Mai 2008

- Herr Peter Oberegger, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- Herr Eberhard Pothmann, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- Herr Wolfgang Bahlmann, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland,
- Herr Jochen Sarrazin, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland, sind weiterhin zum Geschäftsführer ernannt. Ihre Mandate enden mit der Sitzung, welche über den Jahresabschluss per 31.12.2008 zu befinden hat.
- Herr Markus von Blomberg, mit Berufsanschrift in Wuppertal - Deutschland, tritt von seiner Tätigkeit als Geschäftsführer zurück.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour la société
Fiduciaire Weber & Bontemps
Signature

Référence de publication: 2008158150/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Syinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 26.043.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 novembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme Syinvest Holding S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse, B 26.043.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Me Elodie Duchêne
Le liquidateur

Référence de publication: 2008157936/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Vaini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.727.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
VAINI S.A.
Signature

Référence de publication: 2008158385/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05367. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

P.D.N.C. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.297.

—
Résolution

Il résulte d'une cession de parts sociales du 5 décembre 2008 que le capital social de la société P.D.N.C. S.à r.l. se compose dorénavant comme suit:

D.A.L. Holding S.A., RCS Luxembourg B 17.995 avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers	125 parts
Total:	125 parts sociales

L'associé unique a ensuite pris la décision de transférer avec effet immédiat le siège social de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008157932/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Seven Seas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 72.042.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008158371/9037/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Tramp S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.095.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 20 novembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme TRAMP S.A.H., dont le siège social a été dénoncé en date du 24 décembre 1994, enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.095.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Me Denis Cantele

Le liquidateur

Référence de publication: 2008157941/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Repholi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.846.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 novembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme Repholi S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse, B 16.846.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Me Elodie Duchêne

Le liquidateur

Référence de publication: 2008157939/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Invest Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.236.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
INVEST RE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158387/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05365. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

MK Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.949.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 novembre 2008 il a été décidé:

1. d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Robert Brook de son poste d'Administrateur de la Société;
2. de nommer en son remplacement M. Keith Notman, né le 27 avril 1972 à Edinbourg (Royaume Uni), résidant professionnellement 33, Castle Street, EH2 3DN Edinbourg (Royaume Uni).

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010 à tenir en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour la société

Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008158160/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Tosca II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 130.454.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe DAVEZAC de son poste d'administrateur B de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008158093/6762/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03113. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Roule Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 88.994.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 décembre 2008

L'associé unique:

approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 3 décembre 2008;

prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;

décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 3 décembre 2008 au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Roule Holding S.à.r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2008157945/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Boreana S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 78.350.

—
EXTRAIT

Le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat (c/o International Corporate Activities, Intercorp S.A.).

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008157955/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Top Université Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.370.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 3 décembre 2008

L'associé unique:

approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 3 décembre 2008;

prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;

décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 3 décembre 2008 au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

TOP UNIVERSITE HOLDING S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2008157946/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Westerngem Holding Limited, Société Anonyme,
(anc. Westerngem Holding S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 7.166.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008157934/239/13.

(080186450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

BUPA Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.534,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.882.

Extrait des résolutions prises

par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 28 novembre 2008

Acceptation de la démission de Mademoiselle Céline IAMMATTEO, gérante de la société.

Nomination avec effet immédiat de Mademoiselle Claire ALAMICHEL, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse, France, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008157928/7491/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.184.

Extrait des Résolutions des Associés du 11 décembre 2008

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a approuvé la cooptation de Natalie Markham depuis le 18 novembre 2008.
2. L'assemblée a approuvé l'élection de Natalie Markham au conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011, résidant professionnellement au 60, Sloane Avenue, 5W3 3XB Londres, Royaume-Uni.
3. L'assemblée a approuvé la réélection d'Eric Goodwin, de Paul Hooper, de Julie Mossong et d'Andrew Wood au conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

4. L'assemblée a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers, demeurant 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme réviseurs d'entreprises pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158229/3648/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Kingbu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.802.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158335/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06435. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Mark Antony Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.702.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963 et Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants de classe B pour une durée indéterminée.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 à 5.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Mark Antony Partners S.à r.l.

Gérard BIRCHEN

Référence de publication: 2008158137/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Semma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.343.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 11.11.2008 que:

- G.T. Fiduciaires S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 121.820 avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée nouvel administrateur en remplacement de M. Robert Becker démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

- La Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Becker + Cahen & Associés S.à r.l., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

- Le siège social est transféré de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008157935/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Forbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.922.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 3 décembre 2008 que le siège social de la Société a été transféré au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008157951/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Medical Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.376.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008158321/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02266. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.924.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 décembre 2008 à 17:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur Class A de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Jorge Kininsberg, né le 2 décembre 1950 à Buenos Aires, Argentina, avec l'adresse professionnelle au 10, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Administrateur de class A de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2008158169/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.492.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.210.

In the year two thousand and eight, on the fifth of August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing at Niederanven.

There appeared:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618 and having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Ms Suzana Fuaia, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on July 30, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "MSEOF Luxury S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.210, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 21, 2007 published in the Mémorial C n° 1665 of August 7, 2007.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two million four hundred eighty thousand Euro (EUR 2,480,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two million four hundred ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 2,492,500.-) by creation and issue of ninety-nine thousand two hundred (99,200) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

MSEOF Finance S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe all ninety-nine thousand two hundred (99,200) new shares at their total nominal value of two million four hundred eighty thousand Euro (EUR 2,480,000.-) and fully pay them up by contribution in cash in the same amount.

The total amount of two million four hundred eighty thousand Euro (EUR 2,480,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at two million four hundred ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 2,492,500.-) represented by ninety-nine thousand seven hundred (99,700) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each. "

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fifteen thousand eight hundred Euro (EUR 15,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618 et ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MSEOF Luxury S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.210, constituée suivant acte reçu en date du 21 mai 2007 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 1665 du 7 août 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 2.480.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 2.492.500,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

MSEOF Finance S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire et libérer intégralement les quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200) nouvelles parts sociales à leur valeur nominale totale de deux millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 2.480.000,-) et les libérer intégralement par apport en numéraire du même montant.

Le montant de deux millions quatre cent quatre-vingts mille Euros (€ 2.480.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour prendre désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 2.492.500,-) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents (99.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille huit cents Euros (EUR 15.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuiá, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2008 LAC/2008/32908. Reçu à 0,50%: douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008159132/202/108.

(080187999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Carraig Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 21.018,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.747.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 novembre 2008

1. Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008, à savoir:

- M. Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,
- M. Olivier FERRER, demeurant professionnellement actuellement 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur,
- M. Ian BUCHANAN, demeurant professionnellement 66, Merrion Square, IRL-Dublin 2, administrateur A,
- M. Peter DONNELLY, demeurant professionnellement 104, Avoca Park, IRL-County Dublin, administrateur B,
- M. Derek QUINLAN, demeurant professionnellement 6, Shrewsbury Road, IRL-Derrymore, Dublin 4, administrateur C,
- M. Michael BERNARD, appelé Bernard MCNAMARA, demeurant professionnellement 22, Ailesbury Road, Ballsbridge, IRL-Dublin 4, administrateur D,
- M. Thomas DOWD, demeurant professionnellement Ballyowen Lane, Luncan, IRL-Tisrara, County Dublin, administrateur D,
- M. Patrick MCKILLEN, demeurant professionnellement 15, Hume Street, IRL-Dublin 2, administrateur D,
- Mme Moya DOHERTY, demeurant professionnellement Thormanby Road, Howth, IRL-Danes Hollow, CO Dublin, administrateur D,
- M. John MC COLGAN, demeurant professionnellement Thormanby Road, Howth, IRL-Danes Hollow, CO Dublin, administrateur D.

2. Le mandat de KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, réviseur d'entreprise de la Société, a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008159392/280/36.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04426. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Citigroup Capital Partners II (BCE) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.444.

In the year two thousand and eight, on the third December.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, undersigned.

THERE APPEARED

1. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2008 CITIGROUP INVESTMENT, L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

2. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

3. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

4. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, with registered office at New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

5. CPE CO-INVESTMENT (BCE) L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

6. CPE CO-INVESTMENT (BCE II) L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

represented by Mr Emmanuel REVEILLAUD, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seal, dated on December 2nd, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2008 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.,

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.,

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.,

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.,

CPE CO-INVESTMENT (BCE) L.P.,

CPE CO-INVESTMENT (BCE II) L.P.,

(hereafter referred to as the "Shareholders") are the sole shareholders of Citigroup Capital Partners II (BCE) Sàrl, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, Avenue Marie-Thérèse, hereafter referred to as "the Company", registered with Luxembourg R.C.S. number B140.444, incorporated by a deed enacted on June 26th 2008, by Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 16th, 2008, number 1992, representing together 100 % of the corporate capital so that.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the members representing the full amount of the corporate capital of CAD 75,000.- (seventy-five thousand Canadian dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of CAD 2,348,200.- (two million three hundred forty-eight thousand two hundred Canadian dollars) so as to bring it from its present amount of CAD 75,000.- (seventy-five thousand Canadian dollars) represented by 750 (seven hundred fifty) shares with a par value of CAD 100.- (one hundred Canadian dollars), to the amount of CAD 2,423,200.- (two million four hundred twenty-three thousand two hundred Canadian dollars) represented by the existing shares and by the issue of 23,482 (twenty-three thousand four hundred eighty-two) new shares with a par value of CAD 100.- (one hundred Canadian dollars) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, subject to payment of an amount of CAD 2,348,200.- (two million three hundred forty-eight thousand two hundred Canadian dollars) and a share premium for an amount of CAD 187.10 (one hundred eighty-seven Canadian dollars and ten cents).

2. Subscription and payment of all the additional shares by the Shareholders, by payment in cash.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4. Other Business.

First resolution

The Shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of CAD 2,348,200 (two million three hundred forty-eight thousand two hundred Canadian dollars), so as to bring it from its present amount of CAD 75,000.- (seventy-five thousand Canadian dollars) to the amount of CAD 2,423,200 (two million four hundred twenty-three thousand two hundred Canadian dollars) by the issue of 23,482 (twenty-three thousand four hundred eighty-two) new shares with a par value of CAD 100.- (one hundred Canadian dollars) each,

each having the same rights and obligations than the existing shares, to be subscribed on payment of an amount of CAD 2,348,200.- (two million three hundred forty-eight thousand two hundred Canadian dollars) and a share premium for an amount of CAD 187.10 (one hundred eighty-seven Canadian dollars and ten cents).

Second resolution

The Shareholders, here represented as aforementioned, declare to subscribe as further described in the table hereunder all the 23,482 (twenty-three thousand four hundred eighty-two) newly issued shares and to have them fully paid up together with the share premium for an amount of CAD 187.10 (one hundred eighty-seven Canadian dollars and ten cents) by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of CAD 2,348,387.10 (two million three hundred forty-eight thousand three hundred eighty-seven Canadian dollars and ten cents) as was certified to the undersigned notary by a bank certificate:

Shareholders	Shares	Share Premium
1. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	4,370	CAD 13.-
2. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	4,924	CAD 20.10
3. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	2,154	CAD 51.-
4. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	2,731	CAD 29.-
5. CPE CO-INVESTMENT (BCE) L.P.	4,768	CAD 38.-
6. CPE CO-INVESTMENT (BCE II) L.P.	4,535	CAD 36.-
TOTAL:	23,482	CAD 187.10

As a consequence, the six founders will have shares as hereafter described:

Shareholders	Shares	Share Premium
1. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	4,495	CAD 13.-
2. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	5,049	CAD 20.10
3. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	2,279	CAD 51.-
4. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	2,856	CAD 29.-
5. CPE CO-INVESTMENT (BCE) L.P.	4,893	CAD 38.-
6. CPE CO-INVESTMENT (BCE II) L.P.	4,660	CAD 36.-
TOTAL:	24,232	CAD 187.10

The share premium paid by each shareholder will be accounted specifically to allow to track for each shareholder the amount paid.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Shareholders decide to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

"5.1 The Corporation's corporate capital is set at two million four hundred twenty-three thousand two hundred Canadian dollars (CAD 2,423,200.-) represented by 24.232 (twenty-four thousand two hundred thirty-two) units in registered form with a par value of one hundred Canadian dollars (CAD 100.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 10,000.- (ten thousand euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the increase of the corporate capital of CAD 2,348,200.- (two million three hundred forty-eight thousand two hundred Canadian dollars) is evaluated at EUR 1,480,944.02 (one million four hundred eighty thousand nine hundred fourty-four euro two cents).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Pardevant nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2008 CITIGROUP INVESTMENT, L.P., société constituée sous les lois du Delaware, avec siège social à New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

2. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P., société constituée sous les lois du Delaware, avec siège social à New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

3. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P., société constituée sous les lois du Delaware, avec siège social à New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

4. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P., société constituée sous les lois des Iles Caïman, avec siège social à New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

5. CPE CO-INVESTMENT (BCE) LP., société constituée sous les lois du Delaware, avec siège social à New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

6. CPE CO-INVESTMENT (BCE II) L.P., société constituée sous les lois du Delaware, avec siège social à New York, NY 10013, 388 Greenwich Street, 32nd Floor;

ici représentées par Maître Emmanuel REVEILLAUD, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 2 décembre 2008,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis du notaire instrumentant qu'il acte que:

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2008 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.,

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, LP.,

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.,

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.,

CPE CO-INVESTMENT (BCE) L.P.,

CPE CO-INVESTMENT (BCE II) L.P.,

(ci-après les "Associés") sont les seuls associés de Citigroup Capital Partners II (BCE) Sarl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, Avenue Marie-Thérèse, ci-après "la Société", inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B140.444, constituée par acte notarié en date du 26 juin 2008, par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 16 août 2008 sous le numéro 1992.

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de CAD 2.348,200,- (deux millions trois cents quarante-huit mille deux cents dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 75.000,- (soixante-quinze mille dollars canadiens) représentés par 750 (sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 100,- (cent dollars canadiens) au montant de CAD 2.423.200,- (deux millions quatre cent vingt-trois mille deux cents dollars canadiens) représentés par les parts existantes et l'émission de 23.482 (vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de CAD 100,- (cent dollars canadiens) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes sujet au paiement d'un montant de CAD 2.348.200,- (deux millions trois cents quarante-huit mille deux cents dollars canadiens) et au paiement d'une prime d'émission d'un montant de CAD 187,10 (cent quatre-vingt sept dollars canadiens et dix cents).

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales par les associés, par apport en numéraire.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts en vue de refléter l'augmentation de capital social.

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de CAD 2.348.200,- (deux millions trois cents quarante-huit mille deux cents dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 75.000,- (soixante-quinze mille dollars canadiens) représentés par 750 (sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 100,- (cent dollars canadiens), au montant de CAD 2.423.200,- (deux millions quatre cent vingt-trois mille deux cents dollars canadiens) représentés par l'émission de 23.482 (vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales

avec une valeur nominale de CAD 100,- (cent dollars canadiens) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes sujet au paiement d'un montant de CAD 2.348.200,- (deux millions trois cents quarante-huit mille deux cents dollars canadiens) et au paiement d'une prime d'émission d'un montant de CAD 187,10 (cent quatre-vingt sept dollars canadiens et dix cents).

Deuxième résolution

Les Associés, ici représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux 23.482 (vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts émises et ont déclaré les avoir libérées en espèce ainsi que le paiement de la prime d'émission d'un montant de CAD 187,10 (cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et dix cents), de telle sorte que le montant de CAD 2.348.387,10 (deux millions trois cents quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et dix cents) est à la libre disposition de la Société tel que certifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire:

Associés	Parts	Prime d'émission
1. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	4.370	CAD 13,-
2. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	4.924	CAD 20,10
3. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	2.154	CAD 51,-
4. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	2.731	CAD 29,-
5. CPE CO-INVESTMENT (BCE) L.P.	4.768	CAD 38,-
6. CPE CO-INVESTMENT (BCE II) L.P.	4.535	CAD 36,-
TOTAL:	23.482	CAD 187,10

En conséquence, les six fondateurs détiendront les parts tel que décrit ci-après:

Associés	Parts	Prime d'émission
1. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	4.495	CAD 13,-
2. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	5.049	CAD 20,10
3. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	2.279	CAD 51,-
4. CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	2.856	CAD 29,-
5. CPE CO-INVESTMENT(BCE) L.P.	4.893	CAD 38,-
6. CPE CO-INVESTMENT(BCE II) L.P.	4.660	CAD 36,-
TOTAL:	24.232	CAD 187,10

La prime d'émission payée par chaque associé est spécifiée afin de déterminer les sommes individuellement payées par chacun.

Troisième résolution

En conséquence des constatations et résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts comme suit:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions quatre cent vingt-trois mille deux cents dollars canadiens (CAD 2.423.200,-) et représenté par vingt-quatre mille deux cent trente-deux (24.232) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100,-) chacune."

Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la société suite à la présente assemblée générale, est estimé à dix mille euros (EUR 10.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que l'augmentation de capital de CAD 2.348.200,- (deux millions trois cent quarante-huit deux cents dollars canadiens) est évaluée à la somme de EUR 1.480.944,02 (un million quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-quatre euros et deux cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président a clôturé l'assemblée à 10 heures. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REVEILAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2008. REM 2008/1505. Reçu deux mille neuf cent soixante-deux euros douze cents 1.481.062,02 € à 0,20% = 2.962,12 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009000761/218/234.

(080189689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Moussepage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.576.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

New Litor Limited, with address at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman registry under number MC-218906

here represented by M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing person declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company which he will form:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws in force, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

The Company is initially composed of one single shareholder (the "Shareholder"), subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders (the "Shareholders"), but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind and the acquisition, holding, leasing and sale of real estate.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company's name is Moussepage S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twenty-three thousand seven hundred and fifty Euro (€ 23,750.-) represented by two thousand three hundred and seventy-five (2,375) shares (the "Shares") with a par value of ten euro (€ 10.-) each, which are divided into:

- One thousand two hundred and fifty (1,250) "Ordinary Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class A Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class B Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class C Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class D Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class E Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class F Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class G Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class H Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred and twenty-five (125) "Class I Shares" with a par value of ten euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

- "Class A Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at anytime Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at anytime Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class H Shares of the Company.
- "Class I Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class I Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class H Shares" means Class H Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.
- "Class I Shares" means Class I Shares with a par value of ten euro (€ 10.-) each, in the capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Each share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as further specified hereafter, and to one vote at the general meeting of Shareholders.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as follows:

- All the income available for distribution in the Company, if any, shall be distributed to the holders of Class I Shares.
- Should the Class I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I and H Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H and G Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G and F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F and E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F, E and D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F, E, D and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class I, H, G, F, E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, pursuant to the requirements of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The Ordinary Shares shall not be redeemed and the share Capital of the Company shall not be reduced with respect to the Ordinary Shares.
- The share capital of the Company shall only be reduced by cancellation of the last outstanding entire class of shares in a reverse alphabetical order (i.e. from the Class I Shares to the Class A Shares); and
- The redemption price per share shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any sums distributable pursuant to the Law plus nominal value of one share by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III.- Managers

Art. 10. Managers, Board of Managers. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the Shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the Shareholders.

The Company is bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Art. 11. Liability of the Managers. The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. Liability, Indemnification. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 14. General meeting of Shareholders. Each Shareholder may take part in collective decisions or general meetings of Shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of Shareholders or resolutions of Shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 15. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the board of managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 16. Financial Year. The financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

Art. 17. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 18. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the allocation to the legal reserve and of the interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 19. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and, once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Application Law

Art. 21. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

Subscription - Payment

New Litor Limited, prenamed, through its proxy-holder, declares to subscribe to:

- One thousand two hundred and fifty (1,250) Ordinary Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class A Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class B Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class C Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class D Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class E Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class F Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class G Shares;
- One hundred and twenty-five (125) Class H Shares; and
- One hundred and twenty-five (125) Class I Shares;

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-three thousand seven hundred fifty Euro (€ 23,750.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr Dennis Gannon, business executive, born on 7 August 1952 in Morristown, New Jersey, United States of America, residing professionally at 9 West 57th Street, 45th Floor, New York, New York 10019, United States of America;
- Maître André Elvinger, lawyer, born on March 17, 1929 in Kayl, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill;
- Mr Charles Heilbronn, business executive, born on 13 December 1954 in New York, United States of America, residing professionally at 9 West 57th Street, 45th Floor, New York, New York 10019, United States of America;
- Mr Lawrence C. Maisel, business executive, born on March 2, 1948 in Massachusetts, United States of America, residing professionally at 9 West 57th Street, 45th Floor, New York, New York 10019, United States of America.

The Company is bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

Second resolution

The registered office of the Company is established at L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

New Litor Limited, avec adresse à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro MC-218906, ici représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"),

La Société est initialement composée d'un seul associé (l'"Associé"), souscripteur de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, être composée de plusieurs associés (les "Associés"), dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de notes et de tout autre titre de toute espèce ainsi que l'acquisition, la détention, le leasing et la vente de biens immobiliers.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut exercer des activités industrielles et tenir un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut exercer toutes ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination Moussepage S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la municipalité par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à vingt-trois mille sept cent cinquante Euros (€ 23.750,-) représenté par deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, qui sont représentées par:

- Mille deux cent cinquante (1.250) "Parts Sociales Ordinaires" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Cent vingt-cinq (125) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les termes définis dans le présent Article 6, à chaque fois qu'ils sont mentionnés dans les Statuts, auront les significations suivantes:

- "Associé de Classe A" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe A de la Société.
- "Associé de Classe B" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe B de la Société.
- "Associé de Classe C" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe C de la Société.
- "Associé de Classe D" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe D de la Société.
- Associé de Classe E" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe E de la Société.
- "Associé de Classe F" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe F de la Société.
- "Associé de Classe G" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe G de la Société.
- "Associé de Classe H" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe H de la Société.
- "Associé de Classe I" signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe I de la Société.
- "Parts Sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe D" signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe H" signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi dans lequel pourra être transférée toute prime payée sur une action en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission pourra être utilisé pour prévoir le paiement de toute Part Sociale que la Société peut racheter à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés votant selon les règles de quorum et de majorité prévues à l'article 18 des présents Statuts, ou, le cas échéant, par la Loi en relation avec la modification des présents Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, un seul propriétaire n'étant admis par Part Sociale. Les co-détenteurs indivis devront désigner une seule personne pour les représenter envers la Société.

Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur aux actifs et aux bénéfices de la Société tel que spécifié plus amplement ci-après, et à une voix à l'assemblée générale des Associés.

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sociales sont les suivants:

- Tous les revenus disponibles pour distribution dans la Société, le cas échéant, seront distribués aux détenteurs de Parts Sociales de Classe I.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe H auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I et de Classe H ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe G auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, de Classe H et de Classe G ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe F auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, de Classe H, de Classe G et de Classe F ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe E auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F et de Classe E ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe D auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, Classe E et de Classe D ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe C auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, Classe E, de Classe D et de Classe C ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe B auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, Classe E, de Classe D, de Classe C et de Classe B ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe A auront droit à tous les revenus disponibles pour distribution, le cas échéant.

L'Associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société ne comporte qu'un seul Associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre Associés lorsque la Société comporte plusieurs Associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois-quarts du capital, conformément aux exigences de la Loi.

Le transfert de parts sociales pourra être consigné par voie notariée ou dans un acte sous seing privé. Un tel transfert n'est pas opposable à la Société et aux tiers à moins qu'il n'ait été dûment notifié à la Société et accepté par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent pas être rachetées et le capital social de la Société ne peut pas être réduit en relation avec les Parts Sociales Ordinaires.

- Le capital social de la Société ne peut être réduit que par l'annulation de la dernière classe entière de parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. à partir des Parts Sociales de Classe I aux Parts Sociales de Classe A); et

- Le prix de rachat par part sociale sera fixé par référence au montant le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) la formule suivante: division du montant total de toutes sommes distribuables en vertu de la Loi plus la valeur nominale d'une part sociale par le nombre de parts sociales constituant la classe devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard au prix de rachat excédentaire.

Art. 9. Incapacité, banqueroute ou faillite d'un associé. La Société ne peut être dissoute suite à un décès, une suspension des droits civils, la faillite ou la banqueroute de l'associé unique ou de l'un de ses associés.

Chapitre III.- Gérants

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est administrée par au moins un gérant, nommé par les Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les Associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Le quorum du conseil sera réuni par la présence ou la représentation d'une majorité de gérants en fonction.

Les décisions seront prises à la majorité absolue des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont signés par les gérants présents et les mandataires des gérants représentés. Les réunions du conseil de gérance peuvent également être tenues par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès-verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision écrite signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signé par un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Le gérant ou les gérants (le cas échéant) ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Responsabilité, Indemnisation. La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, contre tout dommage ou toute compensation avancé(e) par lui ou toutes dépenses ou frais raisonnablement encourus par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, poursuite ou procédure auquel il pourrait être partie en raison de sa fonction actuelle ou passée de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dont la Société est associé ou créancier et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, sauf en relation avec des matières couvertes par la transaction pour laquelle la Société est conseillée par un conseiller juridique que la personne devant être indemnisée n'as pas enfreint à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède ne doit pas exclure tous autres droits que ce gérant ou fondé de pouvoir pourrait avoir.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans, ou est un gérant, associé, membre, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. Sauf disposition contraire ci-après, tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est un gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne doit pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, être automatiquement empêché de considérer et voter ou agir sur une des matières en relation avec ce contrat ou cette affaire.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction qui est en conflit d'intérêt avec la Société, il devra faire part de cet intérêt personnel au conseil de gérance et ne devra pas considérer ni voter sur cette transaction, et cette transaction et cet intérêt du gérant ou du fondé de pouvoir devra être rapporté à l'Associé unique ou la prochaine assemblée des Associés.

Chapitre IV.- Associés

Art. 14. Assemblée générale des Associés. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance par la loi ou les Statuts et sous réserve de l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier tout acte en relation avec les opérations de la Société.

Chapitre V.- Exercice social, Distribution des Bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Adoption des comptes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants.

Tout associé peut prendre connaissance desdits comptes au siège social.

Art. 18. Appropriation des bénéfices. Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, il sera prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net qui constituera la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteindra un dixième du capital émis mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause quelque ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des Associés.

L'excédant est distribué aux Associés. Toutefois, les Associés peuvent décider, à la majorité des voix déterminée par les lois en vigueur, que les bénéfices, après déduction de l'allocation à la réserve légale et aux dividendes intérimaires, le cas échéant, soient soit reportés à nouveau, soit transférés à une réserve extraordinaire.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, selon les conditions suivantes:

- Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance;
- Ces comptes montrent un bénéfice comprenant les bénéfices reportés à nouveau ou transférés à une réserve extraordinaire;
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance;
- Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés et, une fois que cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de l'année en cours ont été alloués à la réserve légale.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par le ou les Associés(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 21. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Paiement

New Litor Limited, prénommée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à:

- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales Ordinaires;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe A;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe B;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe C;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe D;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe E;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe F;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe G;
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe H; et
- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe I;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt-trois mille sept cent cinquante Euros (€ 23.750,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dennis Gannon, business executive, né le 7 août 1952 à Morristown, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 9 West 57th Street, 45th floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;
- Maître André Elvinger, avocat, né le 17 mars 1929 à Kayl, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill;
- Monsieur Charles Heilbronn, business executive, né le 13 décembre 1954 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 9 West 57th Street, 45th Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Lawrence C. Maisel, business executive, né le 2 mars 1948 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 9 West 57th Street, 45th Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49257. Reçu à 0,5 %: cent dix-huit euros soixante quinze cents (118,75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008159118/211/552.

(080188865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Medical Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.376.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008158325/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02267. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

EPISO Office 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.573.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 138590;

hereby represented by Mrs Dorothee Hacker, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

ARTICLES OF INCORPORATION:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "EPISO Office 4 S.à.r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the

administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Units

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25,- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as "Valuation Day" and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Manager") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2008.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EPISO Luxembourg Holding, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, EPISO Office 4 S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A Manager:

Mr Yves BARTHELIS, residing professionally at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Are appointed as B Managers:

a) Mr Jean-Philippe FIORUCCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) Mr. Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

All acts binding the Company must be signed by either one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

3) The Company shall have its registered office in 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B138590;

ici représentée par Madame Dorothee Hacker, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prédésigné a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

STATUTS

Nom - siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "EPISO Office 4 S.à.r.l."

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer dans les activités normales de la Société au siège social, ou dans la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert du siège social, restera une société de droit luxembourgeois. De telles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé ne pourront, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions.

Art. 10. Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la "Date d'Evaluation" et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A ("Gérant A") et au moins deux gérants de catégorie B ("Gérants B") (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des Gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions sont valablement adoptées pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 17. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous ses engagements ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Libération - Apport

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital ont été entièrement souscrites par EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à disposition de la Société, EPISO Office 4 S.à.r.l., la preuve en ayant été dûment apportée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A:

M. Yves BARTHELS, demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Sont nommés Gérants B:

a) M. Jean-Philippe FIORUCCI, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: D. HACKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49249. Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008159187/211/366.

(080188701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

**Bimolux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Bimolux).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 43.826.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BIMOLUX", ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.826, constituée suivant acte notarié en date du 13 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 31 juillet 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 839 du 3 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en BIMOLUX S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes

mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "BIMOLUX S.A. - SPF".

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "BIMOLUX S.A.- SPF"."

" **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa)**. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 12**. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16**. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2008. Relation: EAC/2008/14685. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): N. BOICA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008159131/239/104.

(080188778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Zilon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.462.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "ZILON INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 380 du 26 avril 2005, page 18 233.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105 462.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

c) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce premier alinéa de l'article DEUX (2) se lise désormais comme suit:

Art. 2. (premier alinéa) . "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "ZILON INVEST S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. ROSSIGNOL-BURGOS LEON, N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 09 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14986. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009000765/239/75.

(080189302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

**Cadum International S.A., Société Anonyme,
(anc. Color Holdings S.A.)**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

Acte rectificatif

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Philip Basler-Greti, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 12 septembre 2007, le notaire soussigné a dressé sous le numéro 26.047 de son répertoire, un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée Cadum International S.A. (anciennement Color Holdings S.A.), ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.993.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté l'omission d'une phrase dans l'article 5.3 et de tout l'article 6 dans la version française des statuts révisés dudit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'introduction d'un capital autorisé et la refonte complète des statuts.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par

- Monsieur Erick RINNER, Managing Partner, demeurant à 21 Warriner Gardens, London SW11 4EA, Royaume Uni;

- Monsieur William ROBINSON, Managing Partner, demeurant à 16 Chislehurst Road, Richmond, Surrey TW10 6PW, Royaume Uni;

- Milestone Parallel Private Equity Fund L.P., un limited partnership enregistré en Angleterre conformément à Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro LP12434, ayant son siège social à 14 Floral Street, London WC2E 9DH;

- Five Arrows Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

aux termes de quatre procurations sous seing privé, demeurées annexées audit acte du 12 septembre 2007, requiert les rectifications comme suit:

Il conviendra de lire l'article 5.3 et l'article 6 dans la version française des statuts révisés comme suit:

Version française:

"5.3 Le conseil d'administration est autorisé d'émettre trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) Actions Ordinaires de Classe A, deux cents trente mille (230.000) Actions Préférentielles de Classe A, vingt-neuf milles trois cent trente-six (29.336) et douze millions deux cent quinze milles (12.215.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B, ayant pour valeur nominale un euro (EUR 1,-) chacune, et autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans, prenant fin à la date anniversaire, 5 ans après la date de création du capital autorisé, d'augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, d'un montant total de dix-neuf millions sept cents quatre-vingt-quatorze mille trois cents trente-six euros (EUR 19.794.336,-) sans réserver pour les actionnaires existant un droit de souscription préférentiel pour la souscription des nouvelles actions émises. L'émission d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Préférentielles de Classe A en relation avec l'autorisation de capital autorisé peut être uniquement utilisée pour l'entrée des principaux directeurs ou employés et les membres de leur famille directe du groupe Cadum en tant que nouveaux actionnaires de la Société. Concernant l'émission d'Actions Ordinaires de Classe B, le capital autorisé ne peut être utilisé qu'en cas d'émission de warrants par la Société. Concernant l'émission d'Actions Préférentielles de Classe B, le capital autorisé ne peut être utilisé que par conversion de loan note émis par la Société au profit de ses Actionnaires. Le conseil d'administration sera autorisé à fixer le prix de souscription de chaque nouvelle action émise dans les limites du capital autorisé et en conformité aux dispositions obligatoires de la Loi."

" Art. 6. Augmentation et réduction du capital

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts et telles que prévues par la Loi.

6.2. Sans préjudice de l'article 5.3 des présents statuts, toutes les nouvelles Actions à émettre par la Société en vue d'une augmentation du capital sont à proposer à tous les détenteurs des Actions et ceci dans la proportion du nombre d'Actions détenu à ce moment par chacun d'entre eux."

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philip Basler-Gretic, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48854. Reçu 12,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 17 décembre 2008. Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008159133/202/64.

(080188006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

D & A S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 8, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 138.541.

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Domenico PULLI, indépendant, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 1a rue Aloyse Kayser.

2. Madame Penelopa Andreea DRAGULELE, indépendante, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 1a rue Aloyse Kayser. Lesquelles comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur Domenico PULLI, prêtre, de cinquante et un (51) parts sociales, Madame Penelopa Andreea DRAGULELE, prêtre, de QUARANTE-NEUF (49) parts sociales, de la société à responsabilité limitée D&A S.à r.l. avec siège social à L-4038 Esch-sur-Alzette, 8 rue Boltgen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 avril 2008, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138541, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1452 en date du 12 juin 2008.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article trois des statuts.
- Nomination d'un gérant technique pour l'activité de l'agence immobilière.
- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article trois des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet:

- le commerce d'articles de textiles, d'articles de confection, chaussures et tous accessoires s'y rattachant avec l'achat et la vente des articles de la branche.
- l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, la gestion, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.
- en outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant technique pour l'activité de l'agence immobilière:

Monsieur Alphonse WALERS, agent immobilier, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 50 rue du Nord.

Troisième résolution

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants techniques.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pulli; Dargulele, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2008. Relation EAC/2008/13527. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000769/203/56.

(080189630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., a private limited liability company formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 132 600

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

by virtue of a proxy given under private seal on November 25th, 2008. Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company MORGAN STANLEY HERCULES S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 132.732

incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on October 1st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2632 on November 17th, 2007, amended pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on December 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1101 on May 5th, 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing of the first business year from November 30th, 2008 to December 31st, 2008 and in consequence to amend article 17 and the first paragraph of article 18 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 17.** The company's financial year runs from the first day of January to the last day of December of each year.

Art. 18. (1st paragraph). Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Ursa SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 600

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 novembre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée MORGAN STANLEY HERCULES S.à r.l. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 132.732,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2632 du 17 novembre 2007, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1101 du 5 mai 2008.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 30 novembre 2008 au 31 décembre 2008 et en conséquence de modifier les articles 17 et le premier paragraphe de l'article 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 18. (1^{er} paragraphe). Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48612. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009000770/206/86.

(080189639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Tradim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 101.414.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 11 novembre 2008*

- L'Assemblée a accepté la démission du gérant Monsieur Philippe Salama domicilié 500 East 77Th Street, 10162 New York, Etats-Unis.

- En remplacement du gérant démissionnaire, l'Assemblée a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Charles Salama, Gérant de sociétés, domicilié 19, rue Saint James, F-92200 Neuilly-sur-Seine, né le 4 août 1936 à Casablanca (Maroc). La société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158227/8686/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Mendel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.763.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MENDEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008158382/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05369. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.